



**AU CONSEIL COMMUNAL
de et à
1659 ROUGEMONT**

Rougemont, le 19 mai 2026
N. réf : 10.01.02/JL/tg

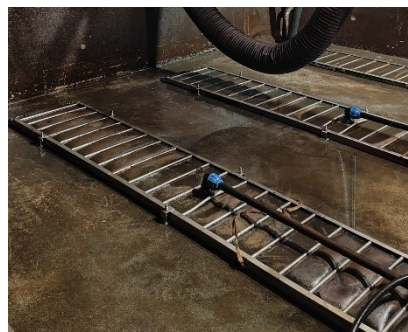
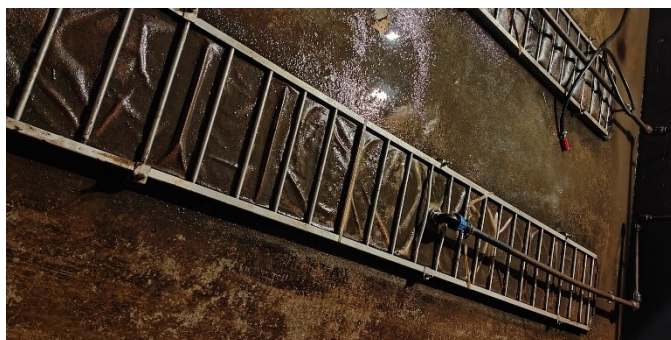
Préavis N° 13/2026

<p align="center">DEMANDE DE CRÉDIT POUR DES TRAVAUX D'URGENCE DE MISE EN CONFORMITÉ DE LA STATION D'ÉPURATION DE FLENDRUZ</p>

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET

Dans le cadre de l'exploitation de la station d'épuration de Flendruz, une dégradation importante des équipements d'aération a été constatée. En particulier les diffuseurs, la soufflante ainsi que le variateur de fréquence qui en assure la régulation.



Ces éléments sont essentiels au bon fonctionnement du traitement biologique des eaux usées, puisqu'ils garantissent l'apport en oxygène nécessaire à l'activité des micro-organismes responsables de l'élimination de la pollution. Ces différents dysfonctionnements entraînent une baisse significative des performances épuratoires, avec un risque de non-respect des normes de rejet et, par conséquent, d'atteinte à l'environnement.

Au vu de ces enjeux techniques, environnementaux et réglementaires, une intervention rapide s'impose afin de garantir la continuité et la conformité du service public d'assainissement.

Par ce préavis, la Municipalité sollicite un crédit de **CHF 92'000.00** afin de réaliser les travaux nécessaires à la mise en conformité de la STEP de Flendruz.

2. COÛTS ET FINANCEMENT

L'estimation des coûts des travaux nécessaires se présente comme suit :

Evaluation de la situation	CHF	1'145.00
Divers travaux électriques	CHF	343.00
Remplacement des diffuseurs	CHF	30'000.00
Remplacement de la soufflante	CHF	46'990.00
Divers travaux de peinture	CHF	<u>6'000.00</u>
Total HT	CHF	84'478.00
TVA 8.1%	CHF	<u>6'842.70</u>
Total TTC	CHF	91'320.70
Total arrondi à	CHF	<u>92'000.00</u>

3. CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 23 juin 2026

- Vu** le préavis N° 13/2026
- Oùï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

PREND ACTE

- **De l'amortissement** de la dépense nette d'investissement, selon les durées fixées par les directives MCH2, à savoir :
 - o 20 ans pour les parties mécaniques et électromécaniques

DECIDE

- **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux de mise en conformité nécessaires
- **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 92'000.00
- **De financer** ce montant par la trésorerie courante ou, si nécessaire, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de la législature en cours.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 19 mai 2026 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 23 juin 2026.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Vice-Syndic : La Secrétaire-adjointe :

Michèle Genillard Sylvie Berdoz



Délégué municipal :

- M. Thierry Gerber